

d'assurance ou de financement reliés à des opérations d'exportation. En règle générale, le contenu canadien des biens et des services devrait être de 60% au minimum.

#### **La souplesse des services**

Les services de la SEE sont souples et peuvent être adaptés aux besoins des exportateurs. Afin que les entreprises tirent le meilleur parti de ses services, la SEE les incite à s'empresser de communiquer avec elle et avec leur banquier, dès le début de l'élaboration de leurs projets, pour connaître les modalités de financement et de crédit.

#### **Le caractère confidentiel des renseignements**

La SEE respecte toujours le caractère confidentiel des renseignements qu'un exportateur lui communique au sujet de ses ventes éventuelles. La SEE ne fait pas connaître le nom d'un exportateur ou sa participation éventuelle à une opération spécifique tant que tous les accords relatifs à la vente n'ont pas été conclus et qu'un accord de financement n'a pas été signé, sauf si le tout se déroule dans le cadre d'un financement bancaire et avec le consentement exprès de l'exportateur. La SEE a d'ailleurs comme politique de ne pas révéler qu'elle a été pressentie pour une opération d'exportation. Si elle le juge à propos, la SEE acceptera et transmettra toute demande de renseignements à cet exportateur, qui prendra les dispositions appropriées.

Pour obtenir des informations supplémentaires sur les services de la SEE, veuillez vous adresser au:

#### **Siège social**

*Société pour l'expansion des exportations*  
151, rue O'Connor  
C.P. 655  
Ottawa (Ontario) K1P 5T9  
Tél.: (613) 598-2500  
FAX: (613) 237-2690

#### **Région du Québec**

*Directeur général de la région du Québec*  
*Société pour l'expansion des exportations*  
800, Place Victoria, bureau 2724  
C.P. 124  
Succursale postale Tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1C3  
Tél.: (514) 238-3013  
FAX: (514) 878-9891

#### **Région de l'Atlantique**

*Directeur général de la région de l'Atlantique*  
*Société pour l'expansion des exportations*  
Toronto-Dominion Bank Building, bureau 1003  
1791, rue Barrington  
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2L1  
Tél.: (902) 429-0426  
FAX: (902) 423-0881

#### **Région de l'Ontario**

*Directeur général de la région de l'Ontario*  
*Société pour l'expansion des exportations*  
National Bank Building, bureau 810  
C.P. 610  
150, rue York  
Toronto (Ontario) M5H 3S5  
Tél.: (416) 973-6211  
FAX: (416) 862-1267

*Directeur du bureau du district de London*  
Centre Talbot, bureau 1512  
148, rue Fullarton

*London (Ontario), N6A 5C9*  
Tél.: (519) 645-5828  
FAX: (519) 645-5580

*Bureau du District d'Ottawa*  
*Société pour l'Expansion des exportations*  
151, rue O'Connor  
C.P. 655  
Ottawa (Ontario), K1P 5T9  
Tél.: (613) 598-2992  
FAX: (613) 237-2690

#### **Région des Prairies et du Nord**

*Directeur général de la région des Prairies et du Nord*  
*Société pour l'Expansion des exportations*  
Bow Valley Square III, bureau 2140  
510- 5ème Avenue S.W.  
Calgary (Alberta), T2P 3S2  
Tél.: (403) 294-0928  
FAX: (403) 294-1133  
1-800-661-8638

*Bureau du district du Manitoba et de la Saskatchewan*  
*Société pour l'Expansion des exportations*  
330, Avenue du Portage, Bureau 707  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0C4  
Tél.: (204) 666-6234  
FAX: (204) 666-7550  
1-800-665-7871

#### **Région de la Colombie-Britannique et du Yukon**

*Directeur général de la région de la Colombie-Britannique et du Yukon*  
*Société pour l'expansion des exportations*  
One Bentall Centre, bureau 1030  
505, rue Burrard  
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Z 1M5  
Tél.: (604) 666-6234  
FAX: (604) 666-7550

### **C. L'Agence canadienne de développement international (ACDI)**

L'Agence canadienne de développement international a pour principale responsabilité l'administration des programmes d'aide du Canada dans plus de 90 pays en développement, en Asie, en Afrique, aux Antilles et en Amérique latine. Au cours de l'exercice 1989-1990, l'aide publique au développement accordée par le Canada a atteint 2,8 milliards de dollars.

Les fonds octroyés par l'ACDI sont répartis en parts égales entre le Programme de partenariat et le Programme des initiatives nationales. Le Programme de partenariat évolue en grande partie selon les initiatives des nombreux partenaires canadiens et internationaux du gouvernement en matière de développement, tels que les organisations multilatérales, le milieu des affaires et les organisations non gouvernementales (ONG). Le Programme des initiatives nationales comprend l'aide bilatérale et d'autres contributions à des projets de développement que le gouvernement a décidé de lancer.

#### **1. Le programme de partenariat**

##### **Le programme multilatéral**

Les institutions multilatérales de développement, dont la Banque mondiale est certainement la plus importante, permettent de regrouper et de coordonner les ressources et les compétences en matière d'assistance à un degré qu'un pays seul ne pourrait jamais atteindre. Par conséquent, elles constituent un élément extrêmement important de l'effort global pour aider les pays